



FLASH INFO

A l'attention des services Paie et GRH

Majoration du SMIC au 1^{er} juillet 2008

(Décret No 2008-617 du 27/06/2008 – JO No 150 du 28 Juin 2008)

A compter du 1^{er} juillet 2008, le montant du salaire minimum de croissance est porté à 8.71 Euros de l'heure.

Pour apporter cette modification manuellement dans le logiciel de la paie, vous devez modifier **la rubrique numéro 1** en y portant le montant **8.71** dans les zones **valeur 1** et **valeur 2**, et **1321.02** dans la zone **valeur 4** (un script permet de réaliser cette mise en jour en automatique, voir fin de ce flash).

Si vous rémunérez certains de vos agents horaires avec des rubriques de type **20** ou **21** qui font référence au SMIC dans la zone **valeur 1**, vous devez également modifier ces rubriques en y saisissant 8.71 dans la zone **valeur 1**.

Le taux horaire peut également être présent pour certains agents dans l'onglet **Agent2 - Divers**. Il faudra le modifier si c'est le cas pour chacun des agents concernés.

Attribution de points d'indice majoré

(Décret No 2008-622 du 27/06/2008 – JO No 150 du 28 Juin 2008)

Suite à la revalorisation de la valeur du SMIC au 1^{er} juillet 2008, le Gouvernement a décidé d'attribuer des points d'indices majorés aux bas salaires de la fonction publique.

A compter du **1^{er} juillet 2008**, l'**indice minimum de rémunération** est porté à **290** (au lieu de 288). Sont concernés : les 3 premiers échelons de l'échelle 3, les 2 premiers échelons de l'échelle 4 et le 1^{er} échelon de l'échelle 5.

Deux scripts sont disponibles sur le site AFI www.afi-sa.net vous permettant une mise à jour automatique de l'ensemble des éléments ci-dessus (dans la paie et dans la GP) :

- **Script3** → doit être exécuté **obligatoirement**.
- **Script4** → celui-ci **ne doit pas être exécuté** si vous avez déjà mis à jour manuellement les indices majorés des agents.

Ces scripts doivent être téléchargés puis exécutés à partir du logiciel paie (ou GP) par le menu : « **Base** » - « **A propos** » - « **script SQL** ».

Bonne réception

Marie-Paule BIDOIS